

L'AFFAIRE DUSSAULT

KEQ
332
= 82
T936

EXPOSÉ LUMINEUX DE L'INCIDENT.

(Discours prononcé au Conseil Législatif)

par L'hon. A. TURGEON

Honorables Messieurs,

Il m'eût été souverainement plus agréable d'attendre une autre occasion pour prononcer mon premier discours dans cette Chambre, et il est fâcheux surtout qu'il soit marqué d'une note aussi personnelle; mais la persistance et la malice de mes accusateurs ne me permettent pas de garder le silence plus longtemps. J'ai fait preuve de longanimité. J'ai refusé, au cours des élections partielles, de monter à la tribune populaire pour m'y défendre, car j'estime, comme mes prédécesseurs, que le président d'une Chambre Haute doit se tenir à l'écart des luttes politiques. Mais je me dois à moi-même, à mes amis, à mes collègues, à cette Chambre que j'ai l'honneur de présider, à tous ceux qui, dans le passé, m'ont témoigné leur confiance, de profiter de l'ouverture même de la session législative pour rétablir les faits et confondre mes ennemis. Je vais le faire sans passion, sans amertume, sans récriminer sur les personnes, avec le calme qui convient à nos discussions.

L'ACCUSATION

Je précise immédiatement l'accusation grave portée contre moi par le député de Montmagny. Je suis accusé, comme ministre des Terres et Forêts, d'avoir illégalement, de ma propre autorité, et sans arrêté-en-conseil, vendu à mon regretté ami Étienne Dussault de Lévis, une propriété appartenant à la Commission du Havre de Québec, dans le dessein, mis à exécution, d'acquérir personnellement une partie de cette propriété. Je crois que c'est bien là toute l'accusation, réduite en une formule, et dépouillée de ses commentaires injurieux. Cette propriété comprend des lots de grève, situés dans l'estuaire de la rivière St-Charles, et formant partie de l'ancienne seigneurie des Jésuites, connue sous le nom de seigneurie de Notre-Dame des Anges.

